

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 Septembre 2015

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU - Pascal KERAUDREN - Frédéric MOREL - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT - Valérie GOUTTE-TOQUET - Gilles BERGER - Denis AUGEZ - Chantal ARMENI.- Michel CARRE - Philippe PACCARD

Absents excusés : Marylène WILLAUMEZ

Michel CARRÉ est désigné secrétaire de séance

Sous la présidence de Mr Jean-Luc LUEZ,

DIA GAGNARD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat, portant sur une parcelle bâtie, (maison d'habitation) située en zone U «154 Rue de la Fromagerie » à Rignat et cadastrée :

- 324 A 1543 (147m²)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

Convention pose d'un câblage en souterrain à Bohas. RD 979

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est saisi par ERDF, d'une demande de pose de câble électrique basse tension souterraine, à Bohas, le long de la RD 979, sur la parcelle 048 B 648 appartenant à la commune.

Cette servitude comprend le passage d'une canalisation souterraine sur une longueur de 114 mètres, dans une bande de 1 mètre de large. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre ERDF et la commune.

Convention pose d'un câblage en souterrain à Bohas.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est saisi par ERDF, d'une demande de pose d'un câble électrique basse tension souterrain, à Bohas, En Richer, sur les parcelles 048 C 711 et 048 C 708 appartenant à la commune.

Cette servitude comprend le passage d'une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 65mètres, dans une bande de 1 mètre de large. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre ERDF et la commune.

Acquisition de parcelles : Demande intervention auprès de L'Etablissement Public Foncier de l'AIN.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal plusieurs acquisitions à Bohas « En Richer » pouvant constituer une réserve foncière juxtaposant un secteur de la commune comportant une orientation d'aménagement et de programmation au futur Plan Local D'urbanisme (Secteur Ouest de Bohas). Il s'agit des parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée 048 C 357 (2120m²) en zone U, appartenant aux héritiers de Mme Chamard Fernande.
- Parcelle cadastrée 048 C 660 de 2462m² située en zone U, appartenant à Mr Jacques Chevalon
- Parcelles 048 C 374 de 2070 m² en zone 1 AU située en Richer et la parcelle 048 A 686 de 254m² en zone U (emplacement réservé dans le projet de révision du Plan Local D'urbanisme en cours, pour l'aménagement et la sécurisation de la place de Bohas)

Monsieur le Maire propose de faire porter le projet d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier (EPF), dans les conditions financières habituelles basées sur l'estimation du service des domaines.

Les frais de portage sont de 1.5% l'an du montant de l'acquisition majoré de tous les frais de portage supportés par l'Etablissement. Ces frais de portage sont dus chaque année par la Collectivité, quelle que soit la durée et les modalités de portage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier les acquisitions des parcelles susvisées à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, pour une durée de 4 ans, et autorise Monsieur le Maire à réaliser le dossier de demande d'intervention de l'EPF, et à signer les conventions à intervenir.

Acquisition d'une parcelle « Les Maladières » - Demande intervention auprès de L'EPFL de l'AIN.
Monsieur Luez ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au décès de Mme Annie Gonon, il serait opportun pour la commune d'acquérir la parcelle cadastrée 324 A 1064 (4461m²) située en zone 2AU, au lieu-dit « Les Maladières » à Rignat. Cette parcelle est concernée dans le Plan Local D'urbanisme par une orientation d'aménagement et de programmation et constituerait donc pour la commune une réserve foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier l'acquisition de la parcelle 324 A 1064 à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, pour une durée de 4 ans et précise que les frais de portage sont de 1.5% l'an du montant de l'acquisition majoré de tous les frais de portage supportés par l'Etablissement.

Construction de la salle des fêtes de Bohas

La Consultation des entreprises pour la construction de la salle polyvalente à Bohas a été lancée le 18 septembre (procédure adaptée –article 28 du code des Marchés Publics). Les travaux sont répartis en 12 lots. La date limite de réception des offres et des candidatures est fixée au samedi .17 octobre.

Rentrée Scolaire 2015.

Monsieur le maire fait le point sur la rentrée scolaire. Les travaux de restauration de la cantine de Bohas sont en cours, et devraient être terminés pour les vacances de la Toussaint.

Commission Environnement : échantillonnage de septembre 2015

Mme Valérie Goutte-Toquet, conseillère déléguée communautaire à l'environnement rend compte de la dernière commission environnement.

Suite à la distribution des sacs jaunes, des permanences vont être mises en place en 2016, pour leur renouvellement. Il est rappelé qu'un rouleau coûte 3.25€ht et que les consignes de collecte doivent être respectées pour réduire l'utilisation des sacs. (Un article sera inséré dans les bulletins municipaux, pour rappel des consignes de collecte.)

L'échantillonnage de septembre est présenté aux élus. C'est un prélèvement effectué chaque mois, à l'entrée du centre de tri, afin de vérifier si le tri des déchets déposés dans les sacs jaunes est réalisé correctement. Il a pour objectif d'améliorer la qualité du tri et d'informer sur les erreurs à éviter, car celles-ci ne sont pas négligeables en termes de coût.

Affaire Mur de Chatillonnet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le litige à Chatillonnet entre les époux Robin et Mr Paris Raymond, Mme Paris Maxime et Mr Guy Raymond.

La commune a été saisie par le Tribunal Administratif de Lyon, nous informant que par mémoire enregistré le 27 octobre 2011, Mr Raymond Guy déclare se désister purement et simplement de sa requête.

Le Tribunal a ordonné acte de désistement de la requête de Mr Paris et de Mme Paris.

Courrier de Gilles Berger – Vendanges à Rignat

Mr Berger donne lecture du courrier envoyé à Mme Sylvie Goy-Chavent, sénatrice et membre de la commission viticole au Sénat, ainsi qu'aux membres du conseil municipal. Il exprime son mécontentement vis-à-vis des contrôles effectués lors des vendanges, concernant la main d'œuvre à Rignat et dans les villages voisins.

Il rappelle le caractère d'entre-aide, de partage, que la période des vendanges sur notre commun véhicule depuis plusieurs générations. Les amis et les familles participent à la vendange par esprit de solidarité.

Chasse de Meyriat

Monsieur le Maire fait part du courrier de Mr et Mme Paccard, envoyé à la société de chasse de Meyriat, la DDT et la fédération de Chasse, concernant des coups de fusils tirés près des habitations, et interdisant le droit de chasse sur les parcelles de Beaurepaire. Mr Jean-Noël Pouplier, président de la société de chasse a répondu dans le même temps.

Projet de commerces itinérants

Deux projets de commerce ambulant pourraient s'installer sur notre commune :

Un salon de coiffure itinérant sur la place de Bohas, avec quelques jours par mois.

Un projet de sandwicherie/boulangerie drive est en cours.

AMAP « l'Hirondelle de Rivage »

L'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) « l'Hirondelle de Rivage », siégeant actuellement à Hautecourt, a sollicité la commune pour déplacer son point de collecte des paniers.

La commune a proposé le préau ainsi que l'utilisation de la salle nord de l'ancienne école de Bohas, à compter du 01/01/2016, tous les vendredis soirs.

Club Rencontres et loisirs : remerciements

Le Club Rencontres et Loisirs remercient la commune pour l'équipement d'une télévision dans la salle des associations, qui permettra de proposer de nouvelles activités aux adhérents.

Interlocuteur ERDF

Le remplaçant de Mr Triboulet, Mr Christophe interlocuteur ERDF dédié aux collectivités est venu se présenter en Mairie. Il a notamment fait un point sur les règles d'élagage à proximité des lignes électriques.

Un rappel sera fait dans le prochain bulletin municipal.

Intercommunalité

Le Préfet doit réunir la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 12 octobre pour présenter le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Le Préfet a pour intention de réunir la Communauté de Communes de la Vallière et les six autres intercommunalités du bassin de vie de Bourg-en-Bresse, avec la communauté d'agglomération de Bourg.

La nouvelle intercommunalité regrouperait alors 77 communes avec 119 délégués

Les élus des intercommunalités rurales, ne souhaitent pas de retour en arrière concernant leurs équipements et leurs compétences

Une réunion d'information aura lieu le 17 novembre avec les élus municipaux des communes de la Communauté de Communes de La Vallière.

Le Maire,

Jean-Luc LUEZ